Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-212200992-20261104-DEL_04_04112026-DE

Département des Côtes d'Armor Commune de LANFAINS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 11 2026
Date de la convocation : 23 octobre 2026 **Date d'affichage de la convocation** :23 octobre 2026	L'an deux mil vingt-six, le mercredi 04 novembre 2026 à 20H15, le Conseil Municipal de LANFAINS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. David TOLLEMER, Maire.
Nombre de membres : **- Afférents au conseil :** 15 **- En exercice** : 15 **- Qui ont pris part à la délibération : 14 + 1 pouvoir**	PRÉSENTS : M. David TOLLEMER ; M. David DUSSEUX ; Mme Valérie DANIÉLOU ; M. Pascal LE LIARD ; Mme Marylise GOUYETTE ; Mme Isabelle TATON ; M. Arnaud LE ROUX ; M. Alexandre MORDELET ; Mme Edith MERRANT ; M. Gwénaël MORDELET ; M. Alexis LEGEMBLE ; Mme Justine LATIMIER ; Mme Marie-Lucille WOZNIAK ; M. THOMAS LOUVET ABSENT : Mme Émilie JOUAN (pouvoir à Mme Isabelle TATON) SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alexandre MORDELET

N°04-04112026 CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LES COMMUNES DE SAINT BRANDAN ET LANFAINS POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE ENTRE « CARBOUREUX » ET « LE PONT CAMET » : REVISION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE LANFAINS

Exposé par M. Le Maire

La commune de Saint Brandan a effectué des travaux d'aménagement d'une liaison douce entre Carboureux et Le Pont Camet ainsi que la réfection du tapis de voirie. Ces travaux ayant une emprise sur la commune de Lanfains, le Conseil Municipal, par délibération n° 01-22042026 du 22 avril 2026, a approuvé la signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Saint-Brandan.
Le montant global du marché attribué à l'entreprise EUROVIA, initialement fixé à 106 800.15 € TTC dont 19 920 € TTC à la charge de la commune de Lanfains a fait l'objet d'une révision de prix en raison de la hausse du coût de l'enrobé. La révision de prix s'élève à 13 053.82 € TTC portant le montant final du marché à 119 853.97 € TTC. Par conséquent, la participation définitive de la commune de Lanfains s'établit à 22 354.76 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DONNE UN ACCORD sur la révision de la participation de la commune de Lanfains à hauteur de 22 354.76 € TTC dans le cadre de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Saint-Brandan pour les travaux de réfection de voirie entre « Carboureux » et « Le Pont Camet ».

Fait et délibéré le 04 novembre 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
David TOLLEMER